
LVL MÉDICAL GROUPE S.A.

44 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Société Anonyme
au capital de 4.525.812,55 €
R.C.S. LYON 352 497 465

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIETE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION FINANCIERE**

GRANT THORNTON

Commissaire aux Comptes

42 , Avenue Georges Pompidou
69003 LYON
Téléphone : +33 (0) 4.72.13.11.11
Télécopie : +33 (0) 4.72.13.03.04

JOYE SA

Commissaire aux Comptes

49, cours VITTON
69006 LYON
Téléphone : +33 (0) 4.72.69.82.69
Télécopie : +33 (0) 4.78.94.02.35

LVL MEDICAL GROUPE S.A.

**44 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON**

**Société Anonyme
au capital de 4.525.812,55 €
R.C.S. LYON 352 497 465**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIETE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président de rendre compte et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport portant notamment sur la composition , les conditions de

préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce .

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- € prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- € prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- € déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs , nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce .

Fait à Lyon, le 27 Janvier 2009

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International

**Françoise MECHIN – Robert
DAMBO**

Commissaire aux Comptes



JOYE SA

Claude JOYE

Commissaire aux Comptes

